

Au cours des dernières décennies, le principe de précaution a émergé dans les débats publics. Il est mentionné dans de nombreux textes politiques et juridiques internationaux. Il figure dans la Constitution française depuis 2005. Pourtant, en 2014, l'application du principe de précaution semble inconstante (lire pages 296-302).

Le principe de précaution fait l'objet de débats passionnés : pour les uns garde-fou indispensable pour protéger l'environnement et la santé des personnes contre les excès de certains chercheurs et la

“précaution”, qu'ils aient à anticiper et à diminuer les risques induits par leurs décisions et les activités qui s'ensuivent.

Agir avec précaution est parfois ridiculisé comme étant de la pusillanimité, une peur de tout. La précaution n'est-elle pas plutôt une sagesse ?

Dans le domaine du soin, prendre des précautions, c'est “d'abord ne pas nuire”. C'est, pour les soignants, la préoccupation quotidienne de penser autant aux risques qu'aux bénéfiques, pour évaluer les propositions faites aux patients. Pour les

É D I T O R I A L

Précaution(s)

cupidité ; obscurantisme dangereux pour les autres. Les opposants au principe de précaution agitent le spectre de la mort de l'innovation, avec un risque de pertes de chances pour l'économie et au-delà pour le bien-être en général.

Pour comprendre les enjeux, il est utile de replacer le principe de précaution au regard du principe de responsabilité, qui conduit notamment à chercher à éviter des dangers, plutôt que d'avoir à réparer des dégâts. Surtout quand les dommages possibles sont massifs et irréversibles. On connaît la difficulté et la lenteur des procès contre des industries ou contre des responsables politiques, pour des dégâts pourtant considérables causés à la santé des personnes ou à l'environnement. On ne peut alors qu'être favorable à ce que les créateurs de risques soient tenus à la

autorités de santé, ce devrait être notamment d'éviter les régressions, par exemple ne pas tolérer des médicaments aux dangers plausibles, et toujours sous-estimés, quand les bénéfiques sont minimes ou incertains.

La précaution, c'est refuser une confiance aveugle dans des lendemains qui chantent, et dans des promesses qui n'engagent pas réellement, ni personnellement, ceux qui les font. C'est prendre en compte les erreurs et les leçons du passé pour ne pas s'engouffrer dans la nouveauté en ne voyant que les promesses de bénéfiques. La précaution, c'est prendre le temps nécessaire pour évaluer la nouveauté et en mesurer les risques autant que les bénéfiques, afin de favoriser les progrès réels.

Prescrire